



RÈGLEMENT CHALLENGE STMG 2023 / 2024

La 10^{ème} édition du challenge STMG se tiendra lors de l'année scolaire 2023/2024, la finale est prévue le 25 avril 2024.

L'ensemble des équipes participera à deux épreuves qui permettront de déterminer l'établissement gagnant :
La phase qualificative (analyse du cas d'organisation sous forme vidéo)
La grande finale

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 février 2024, et se déroulent selon la procédure indiquée par courriel.
Public concerné : élèves de Terminale STMG de l'académie de Toulouse.

L'inscription d'un établissement ne sera définitive que sous deux conditions :

- après réception de la convention signée avec l'association des étudiants du lycée Berthelot, (Berthelot Digital Concept BDC), établissement support du Challenge STMG.
- après réception de la contribution financière de l'établissement (à hauteur de 75 euros)

2. LA PHASE QUALIFICATIVE

2.1. Champs disciplinaires concernés

Pour la phase qualificative, un dossier est mis à la disposition des équipes inscrites et porte sur les programmes de Première et Terminale de Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, dans les champs disciplinaires suivants : Droit, Économie, Management, Sciences de gestion et Numérique, tous enseignements spécifiques confondus.

2.2 Modalités de l'épreuve

L'ensemble des équipes devra analyser un dossier documentaire portant sur un cas d'organisation. L'objectif est de proposer une analyse construite de l'organisation permettant d'identifier un ou plusieurs axes de développement possibles.

Le dossier documentaire sera mis à disposition dès le 04/03/24 sur le site disciplinaire économie et gestion, voie technologique : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>

L'analyse du dossier doit :

- être réalisée entre le 4/03/24 et le 22/03/24 selon une organisation propre à l'établissement (exemple de proposition d'organisation en annexe 1)
- être menée par des groupes d'élèves issus d'une ou plusieurs classes (groupe de 3 à 4 élèves maximum)
- permettre d'identifier un ou plusieurs axes de développement possibles pour l'organisation étudiée
- être matérialisée sous la forme d'une vidéo (d'une durée maximale de 180 secondes)

Une vidéo est attendue par établissement. La vidéo doit :

- être au format MP4
- être accompagnée d'une autorisation de droit à l'image pour chacun des participants (cf. annexe2)
- être diffusée sur la plateforme suivante au plus tard le 28/03/24 à midi :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/PsR93LXYzem7odQ>

En cas de difficulté technique pour le dépôt des vidéos, vous pouvez contacter notre IAN :

patrick.cariou@ac-toulouse.fr

2.3 Évaluation

Il revient aux enseignants de sélectionner l'équipe qui représentera leur établissement lors de la finale académique, selon les critères de la grille (cf. annexe 3).

En cas d'égalité entre plusieurs groupes au sein d'un même établissement, le groupe d'élèves sélectionnés sera celui qui propose la vidéo la plus proche de 180 secondes.

3. LA GRANDE FINALE :

3.1. Champ disciplinaire concerné

Les compétences évaluées lors de la finale porteront sur les programmes de Première et Terminale de Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, dans les champs disciplinaires suivants : Droit, Économie, Management, Sciences de gestion et Numérique, tous enseignements spécifiques confondus.

3.2 Les modalités

La grande finale accueillera une équipe de 3 à 4 élèves maximum, par établissement inscrit, accompagnés d'un professeur.

La grande finale doit permettre de valoriser les compétences développées dans la série STMG. Elle se déroule en deux phases :

- **Matin :**
 - A partir d'une problématique liée au dossier documentaire proposée par le jury, chaque équipe présente lors de la finale devra travailler pour identifier les solutions adéquates et en proposer une présentation orale.
 - En parallèle, dans les établissements participants, les équipes non sélectionnées réfléchiront sur le thème : « Pourquoi choisir la filière STMG ? » et produiront un flyer recto uniquement, convaincant pour la cible visée, à savoir les classes de troisième et de seconde. Ces supports seront par ailleurs évalués par les membres du jury. Ils donneront lieu à **un bonus « orientation »** pour le score de l'établissement lors de l'épreuve finale et pourront être publiés sur le site académique disciplinaire.

Les supports seront déposés en version PDF, (une page maximum) sur la plateforme le 25/04/23 avant midi :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/PsR93LXYzem7odQ>

En cas de difficulté technique pour le dépôt du flyer, vous pouvez contacter notre IAN :

patrick.cariou@ac-toulouse.fr

- **Après-midi :**

- Chaque équipe présente lors de la finale exposera son analyse, en lien avec la problématique donnée, devant les membres du jury.
- Afin de permettre à toutes les équipes de présenter leur analyse, le jury est organisé en plusieurs commissions. La répartition des équipes ainsi que l'ordre de passage sont déterminés par les membres organisateurs du challenge.

Déroulé de l'entretien avec le jury :

- présentation d'une durée de 10 minutes maximum
- échange avec le jury 10 minutes maximum

Durant l'exposé oral d'une équipe, les autres équipes assistent à la présentation et l'évaluent.

3.3. Evaluation

Les propositions des équipes finalistes seront appréciées au regard des compétences suivantes notamment extraites de la grille d'évaluation du Grand Oral :

- Qualité orale de l'épreuve (de l'argumentation)
- Qualité de la prise de parole en continu (répartition du temps de parole entre les membres du groupe)
- Qualité des connaissances
- Qualité de l'interaction
- Construction de l'argumentation
- Respect du temps imparti (10 mn de présentation maximum et 10 minutes d'échange avec le jury)

Comme pour le Grand Oral, un support papier est envisageable mais pas de support numérique (ordinateur ou téléphone portable). Ce support n'a pas vocation à être donné au jury, ni à être évalué. Il sert uniquement au groupe. Le dépassement du temps de présentation est pénalisé.

Dans chaque commission, le jury évalue les candidats selon la grille du Grand Oral et propose un score.

A ce score, s'ajoute l'éventuel bonus « orientation ».

En cas d'égalité, l'équipe gagnante sera celle dont la vidéo s'approche le plus de 180 secondes.

4. PRÉPARATION DE LA PARTICIPATION AU CHALLENGE

4.1. Mise à disposition du dossier documentaire

Le dossier documentaire sera mis à disposition dès le 04/03/24 sur le site disciplinaire Economie et Gestion, voie technologique : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>

4.2. Rôle du professeur référent

Il revient à chaque lycée de nommer un **professeur référent** pour la mise en œuvre du Challenge STMG. Il aura pour **rôle d'encadrer l'équipe de son lycée** :

• **En amont de la rencontre :**

Le professeur référent s'engage à :

- Communiquer le nom d'équipe et l'avatar retenu par les élèves ainsi que le liste des élèves participants au plus tard le 28 mars 2024 en renseignant le formulaire dont le lien sera adressé par mail.
- Envoyer le nom de l'équipe ainsi que le nom des élèves participants aux organisateurs
- Gérer l'organisation de la première phase dans les délais impartis (accompagner les élèves dans l'analyse du dossier, l'élaboration de la vidéo ...etc.)
- Déposer la vidéo dans les délais impartis et en respectant le format mentionné

• **Le jour de la rencontre :**

Le professeur référent s'engage à :

- veiller au bon déroulement des épreuves
- s'engager à rester neutre, dans le travail d'analyse de son équipe
- accompagner les élèves dans l'évaluation de la prestation des équipes concurrentes
- valoriser le travail de son équipe dans son établissement
- s'assurer des autorisations nécessaires pour la publication des vidéos (droit à l'image)

Pour une mise en place et un déroulement efficace du challenge, il est indispensable que chaque lycée inscrit communique le nom et l'adresse mail académique du professeur référent en charge d'encadrer son équipe.

Les contraintes d'accueil pour le jour de la finale, conduisent à limiter le nombre d'accompagnateurs à un par établissement le jour de la finale.

Toute communication relative au challenge devra de préférence être adressée à : challenge.stmg@ac-toulouse.fr à l'attention de Mme Corinne CUTAJAR

BON CHALLENGE À TOUS !



ANNEXE 1 : Exemple d'organisation de la première phase du challenge

La phase qualificative du Challenge STMG s'organise au sein des établissements **librement** et selon les **contraintes internes**. Afin d'éclairer les choix d'organisation au sein de chaque établissement, plusieurs propositions sont possibles en combinant les sept éléments suivants :

1 Nombre de professeurs encadrants (économie gestion et/ou autres disciplines)	un seul	plusieurs		
2 Participation des élèves concernés par le Challenge STMG	participation volontaire : les élèves choisissent de participer ou pas au Challenge STMG	participation imposée : le professeur (ou les professeurs) impose(nt) aux élèves de participer au Challenge STMG		
3 Constitution de l'équipe d'élèves	les élèves appartiennent à la même classe (ou groupe)	les élèves appartiennent à des classes différentes (ou groupes différents)		
4 Constitution de l'équipe d'élèves	équipe de 3 à 4 élèves maximum au choix	équipe de 3 à 4 élèves maximum imposés		
5 Durée d'étude du dossier documentaire et de la production de la vidéo	une demi-journée mobilisée	plusieurs demi-journées mobilisées non consécutives	plusieurs demi-journées consécutives	sur le temps de cours du ou des professeurs encadrant(s)
6 Modalités pour choisir la vidéo à déposer	un professeur (économie gestion et/ou autres disciplines) vote pour la vidéo à déposer	plusieurs professeurs (économie gestion et/ou autres disciplines) votent pour la vidéo à déposer	les élèves de terminale STMG votent pour la vidéo à déposer	les élèves de première STMG votent pour la vidéo à déposer
7 Evaluation de l'étude du dossier documentaire et de la production de la vidéo	évaluation notée et comptabilisée dans la moyenne	évaluation non notée	pas d'évaluation (en dehors de la sélection pour la phase qualificative)	

Exemple d'organisation pour le lycée XXX : *pour organiser la phase qualificative au sein de mon établissement, je choisis les modalités suivantes :*

1. *j'encadre **seul(e)***
2. *j'**impose** la participation de tous les élèves*
3. *j'autorise que les élèves constituent les équipes **sur mes deux classes***
4. *je permets aux élèves de constituer **librement** leur équipe*
5. *je mobilise **deux demi-journées non-consécutives** (lundi matin et mercredi matin)*
6. *je demande aux élèves de **première STMG de voter** pour la vidéo à déposer (selon la grille en annexe 3)*
7. *je ne souhaite pas évaluer l'étude du dossier et la production de la vidéo*

ANNEXE 2



Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne majeure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de personnes majeures (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne majeure.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Établissement scolaire : _____

Tél. : _____

Code postal / Commune : _____

Année scolaire : 2023-2024

Classe de : _____

1. Finalités envisagées

La participation au « challenge STMG 2024 » nécessite le tournage d'une vidéo par l'établissement participant à des fins pédagogiques. Cette vidéo pourra être visionnée au sein de l'établissement selon des modalités qui devront être précisées par celui-ci. Elle sera ensuite déposée sur un nuage académique dont l'accès sera limité à l'équipe organisatrice et aux seuls membres du jury.

Par ailleurs, au cours de la finale, les élèves participants sont susceptibles d'être pris en photographie ou filmés. Ces images peuvent être diffusées à titre informatif et pour un temps limité sur divers supports de communication officiels académiques

- <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>
- <https://www.ac-toulouse.fr/>

ainsi que sur les comptes X(ex-Twitter) et LinkedIn du Rectorat.

2. Désignation de l'évènement

« Challenge STMG 2024 – 10ème édition »

Les enregistrements auront lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après. **La première ligne est à compléter par l'établissement participant en fonction de l'organisation de la phase de sélection.**

Date(s) d'enregistrement	Lieu(x) d'enregistrement :
25 avril 2024	IUT GEA Rangueil 133A, avenue de Rangueil 31077 TOULOUSE cedex 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

3. Modes d'exploitation envisagés (Cocher les cases)

Autorisation	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé aux organisateurs et au jury du challenge sur Nuage Apps Education
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) Sites mentionnés dans les finalités envisagées
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Projection collective	1 année scolaire	<input type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autre (précisez)	1 année scolaire	Précisez les destinataires :

4. Autorisation

Je soussigné(e) : [*Nom – Prénom*]

Demeurant : [*adresse*]

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

autorise la captation de mon image / de ma voix et l'utilisation qui en sera faite par l'école / établissement scolaire.

n'autorise pas la captation de mon image / de ma voix.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature :

5. Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le chef de l'établissement indiqué ci-dessus afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : challenge.stmg@ac-toulouse.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (organisateur projet et établissement scolaire).

Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : _____

Tél. : _____ Code postal / Commune : _____

Année scolaire : 2023-2024 Classe de : _____

1. Finalités envisagées

La participation au « challenge STMG 2024 » nécessite le tournage d'une vidéo par l'établissement participant à des fins pédagogiques. Cette vidéo pourra être visionnée au sein de l'établissement selon des modalités qui devront être précisées par celui-ci. Elle sera ensuite déposée sur un nuage académique dont l'accès sera limité à l'équipe organisatrice et aux seuls membres du jury.

Par ailleurs, au cours de la finale, les élèves participants sont susceptibles d'être pris en photographie ou filmés. Ces images peuvent être diffusées à titre informatif et pour un temps limité sur divers supports de communication officiels académiques

- <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>
- <https://www.ac-toulouse.fr/>

ainsi que sur les comptes X(ex-Twitter) et LinkedIn du Rectorat.

2. Désignation de l'évènement

« Challenge STMG 2024 – 10ème édition »

Les enregistrements auront lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après. **La première ligne est à compléter par l'établissement participant en fonction de l'organisation de la phase de sélection.**

Date(s) d'enregistrement	Lieu(x) d'enregistrement :
25 avril 2024	IUT GEA Ranguel 133A, avenue de Ranguel 31077 TOULOUSE cedex 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

3. Modes d'exploitation envisagés (Cocher les cases)

Autorisation	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé aux organisateurs et au jury du challenge sur Nuage Apps Education
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) Sites mentionnés dans les finalités envisagées
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Projection collective	1 année scolaire	<input type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autre (précisez)	1 année scolaire	Précisez les destinataires :

4. Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.
- Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.
- Nom prénom de l'élève :

Signature :

5. Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : *[Nom – Prénom]*

Demeurant : *[adresse]*

Et *[Nom – Prénom]*

Demeurant : *[adresses à préciser si différentes]*

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : *[Nom – Prénom de l'élève]*

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

6. Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le chef de l'établissement indiqué ci-dessus afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : challenge.stmg@ac-toulouse.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).



ANNEXE 3 : Grille d'évaluation pour la phase qualificative

Points de notation	0	1	2	3	4	5
Notation sur le fond						
Analyse pertinente de l'organisation						
Capacité d'argumentation et de structuration						
Utilisation des connaissances						
Utilisation des forces de tous les membres du groupe						
Notation sur la forme						
Message clair et compréhensible						
Fluidité et rythme du message						
Respect des 180 secondes maximum						
Créativité de la vidéo proposée						
Total de l'équipe						/ 40



ANNEXE 4 : exemple d'organisation de la grande finale du challenge

